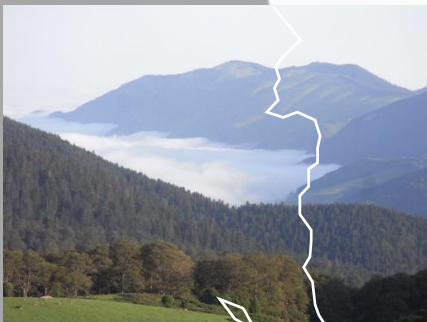


Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Haute-Bigorre 1 / Rapport de présentation

LIVRET 4 – Espaces dans lesquels les PLU doivent analyser les
capacités de densification et de mutation



Version pour l'approbation

18 février 2021

OPERA – GUITTON / OTT – ECOVIA

Pour la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre

L'article L141-3 du Code de l'urbanisme demande au SCoT d'identifier « les espaces dans lesquels les plans locaux d'urbanisme doivent analyser les capacités de densification et de mutation ». Une évaluation a conduit à l'identification des espaces potentiels de densification au sein des enveloppes urbaines des communes (Cf. LIVRET 3). Ces espaces sont identifiés sur la carte suivante (format A3) :

